





















CANDIDAT : \_\_\_\_\_

Toute personne qui a qualité d'électeur et qui réside habituellement dans la circonscription où la personne nommée à la page 1 désire se porter candidat, que son nom figure ou non sur une liste électorale, peut signer cet acte de candidature. **Votre signature signifie que vous consentez à cette candidature.**

NOM <i>(veuillez écrire en lettres moulées)</i>	ADRESSE COMPLÈTE <i>(veuillez écrire en lettres moulées)</i>	SEXE <i>(facultatif) (M ou F)</i>	SIGNATURE Je, soussigné(e), déclare que j'ai la citoyenneté canadienne, que j'aurai 18 ans ou plus le jour d'élection et que je réside habituellement (voir directive 7) dans cette circonscription.	INITIALES DU TÉMOIN

**TÉMOIN DES SIGNATURES CI-DESSUS**

NOM	ADRESSE COMPLÈTE	SIGNATURE

**REMARQUES :** Il n'est pas nécessaire que le ou les témoins des signatures des électeurs ci-dessus aient qualité d'électeur dans une circonscription quelconque. Les signatures sur cette page doivent toutes être signées devant le même témoin.

**L'acte de candidature d'un candidat confirmé ne peut être consulté qu'en conformité avec la Loi électorale du Canada. Les renseignements personnels qui y sont contenus sont protégés par la Loi électorale du Canada et la Loi sur la protection des renseignements personnels, et conservés dans le fichier de renseignements personnels DGE PPU 005.**

**Les actes de candidature des candidats confirmés doivent demeurer en tout temps au bureau du directeur du scrutin durant la période électorale et peuvent être examinés par toute personne pendant cette période.**









